

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR VER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ons générales :

cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie. La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

macie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

ologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

entaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 00445

Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. ZINE HAFTA S. S.
Médecin Généraliste
CHP Sek et Casablanca

Date de consultation :

28/03/2022

Nom et prénom du malade :

SEMHI TOUHANIA

Age : 1410

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Transtuzumab du genou G

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

Le 28/03/2022

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/03/22	C			 Dr. ZINE LARSAI Médecin Généraliste CHP Sekkak Casablanca
03/04/22				
02/04/22				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	28/03/22	22.00

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
	28/03/22	75	1424.00

AUXILIAIRES MEDICAUX

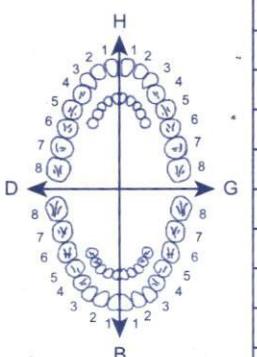
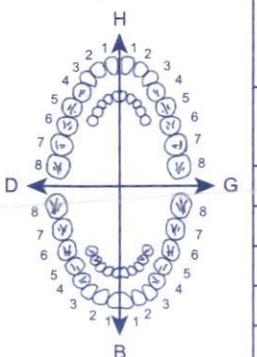
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient DES TRAVAUX
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	B 00000000 00000000	MONTANTS DES SOINS
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Le : 26-03-2022

PHARMACIE MOUMEN
LEMSIFER Mahfoud
Rue 3^e N° 47 - 57. Derb Foukara
Casablanca Tél. 0522 82 69 00

ORDONNANCE

Samhi

Touhami

22.00

Céadol

1cp x 3 / J - pdt 5j



Profenol gel

10pp x 2 / J



ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DE LA SANTE

CHP AIN CHOCK

Reçu de M

Quittance 00693639/

Sinti Teknici

La Somme de

9

NATURE DE LA RECETTE	Ex.	SOMME
	28	
Total		401



Cachet du

Service

Le

20

Signature du

Régisseur

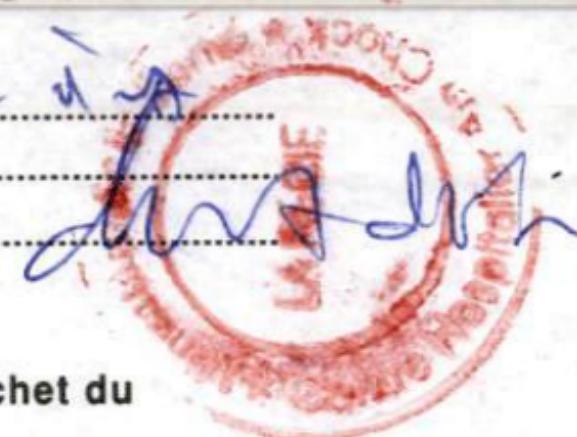
27

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SANTE
CHP AIN CHOKE
Reçu de M.

Quittance

00693191/J

La Somme de



Cachet du

Service

Le..... 20

**Signature du
Régisseur**

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SANTE ET
DE LA PROTECTION SOCIALE
DELEGATION PREFECTURE
D'ARRONDISSEMENT
AINCHOCK

CHP AIN CHOCH

Région Casablanca - Settat



المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC
وزارة الصحة والحماية الاجتماعية
MINISTÈRE DE LA SANTE ET
DE LA PROTECTION SOCIALE
جنة العدل البيضاء سطات

HOPITAL MOHAMED



ORDONNANCE MEDICALE

Sénihi

Touhamia

Consultation

Neuves

Var Rx/Cliche au lieu de CH. Al
leufoye/22

Signé :

Le :

28/03/2022



Le : 28/03/2022

ORDONNANCE

Séamhi Touhamia

Rx de genou gauche



~~Dr. ZINE LAARSA Sara
Médecin Généraliste
CHP Séphora Casablanca~~

M^r EL AÏL Hassan
M^{me} 00445.

Casablanca, 28.03.22

Objet:

Le 28.03.2022 à 13^h ma femme M^{me} SEMI Touhamia descendait les escaliers de chez-moi. La dame avait gratté une marche et est tombée en glissant plusieurs marches. Durant cette glissade son pied gauche s'est tordu au niveau du genou et c'est le mur qui l'avait stoppée. Ma femme âgée de 72 ans s'était tordu le genou gauche et a été ~~et~~ transportée en urgence à l'hôpital. (craignant qu'elle s'était fracturée.)

